



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 27 septembre 2023

**Délibération n°2023-36 : Adoption de la décision modificative n°1 au budget primitif communal 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	13	17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération DEL2023-15 du conseil municipal du 30 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du jeudi 21 septembre 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à certains ajustements budgétaires, en recettes et en dépenses,

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 de la Commune de Vauhallan, détaillé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

RECETTES

6419	Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel	+30 000,00€
------	---	-------------

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_36-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale	-1 000,00€
70323	Redevance d'occupation du domaine public	+800,00€
73212	Dotation de solidarité communautaire	+16 300,00€
74111	Dotation forfaitaire des communes (DGF)	+16 000,00€
741121	Dotation Solidarité Rurale	+4 500,00€
741123	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) des communes	-15 000,00€
741126	Dotation de compensation des EPCI	-6 000,00€
74718	Participations - Etat - Autres	+3 900,00€
7472	Participations Régions	+6 700,00€
74748	Participations Autres communes	-5 000,00€
752	Revenus des immeubles	+5 000,00€
<b>TOTAL</b>		<b>+56 200,00€</b>

#### DEPENSES

61358	Autres locations mobilières	+300,00€
615232	Entretien et réparations sur réseaux	+4 500,00€
6161	Primes d'assurances multirisques	+800,00€
62268	Autres honoraires, conseils...	-2 000,00€
6228	Divers (rémunérations intermédiaires et honoraires	+2 500,00€
6232	Fêtes et cérémonies	+3 000,00€
6281	Concours divers (cotisations)	+2 300,00€
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement	+1 800,00€
6288	Autres (autres services extérieurs)	+1 700,00€
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	+600,00€
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	+20 000,00€
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	+6 000,00€
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	+40 000,00€
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	+1 000,00€

64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	+1 000,00€
6417	Rémunérations des apprentis	+1 000,00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+1 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	+10 000,00€
739211	Attributions de compensation	-40 000,00€
65311	Indemnités de fonction (élus)	+1 000,00€
6541	Créances admises en non-valeur	+5 600,00€
65731	Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Etat	+ 1 000,00€
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 4 600,00€
023	Virement à la section d'investissement	-2 800,00€
<b>TOTAL</b>		<b>+56 200,00€</b>

### Section d'investissement

#### DEPENSES

2046	Attributions de compensation d'investissement	+42 500,00€
2158 ECM	Autres installations, matériel et outillage techniques (Immobilisations corporelles)	-5 000,00€
2158 ECE	Autres installations, matériel et outillage techniques (Immobilisations corporelles)	-12 500,00€
21831	Matériel informatique scolaire (Autres immobilisations corporelles)	+3 000,00€
21318 CRE	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-30 000,00€
2158 CCL	Autres installations, matériel et outillage techniques (Immobilisations corporelles)	-40 000,00€
21838	Autre matériel informatique (Autres immobilisations corporelles)	-1 300,00€
21848	Autres matériels de bureau et mobilier (Autres immobilisations corporelles)	+5 000,00€
2051	Concessions et droits similaires	+350,00€
21314 ARTB	Bâtiments culturels et sportifs (immobilisations corporelles)	+8 000,00€

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_36-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

21318 ARTB	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-2 500,00€
21314 ARTM	Bâtiments culturels et sportifs (immobilisations corporelles)	+71 200,00€
21318 ARTM	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-71 200,00€
2313	Constructions (Immobilisations corporelles en cours)	+50 000,00€
20422	Bâtiments et installations (Subventions aux personnes de droit privé - Immobilisations incorporelles)	+9 000,00€
21318 LGT	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-106 500,00€
21321	Constructions immeubles de rapport	+113 200,00€
2152	Installations de voirie (Immobilisations corporelles)	+6 000,00€
2158 AEM	Autres installations, matériel et outillage techniques (Immobilisations corporelles)	+2 500,00€
2188	Autres (Autres immobilisations corporelles)	+8 000,00€
2313	Constructions (Immobilisations corporelles en cours)	-8 000,00€
21531	Réseaux d'adduction d'eau	-5 000,00€
21318 EGL	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-20 000,00€
21318 CAB	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	-55 000,00€
21313 CAB	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (immobilisations corporelles)	+55 000,00€
<b>TOTAL</b>		<b>+16 750,00€</b>

## RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	-2 800,00€
1641	Emprunts en euros	+13 750,00€
13251 ECM	GFP de rattachement (Subventions actifs non amortissables CPS)	-5 000,00€
13251 ECE	GFP de rattachement (Subventions actifs non amortissables CPS)	-18 600,00€
1321	État et établissements nationaux (Subventions actifs non amortissables)	+35 400,00€

13251 POLY	GFP de rattachement (Subventions actifs non amortissables CPS)	-15 000,00€
20422	Bâtiments et installations (Subventions aux personnes de droit privé - Immobilisations incorporelles)	+9 000,00€
<b>TOTAL</b>		<b>+16 750,00€</b>

Par délégation de M. le Maire,

Pascal NAWROCKI



Premier Adjoint

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_36-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023